

DICRIM

DOSSIER D'INFORMATION COMMUNALE SUR LES RISQUES MAJEURS

LES BONS RÉFLEXES FACE AUX DANGERS



GUIDE À CONSERVER

Ville de
Vaujours

LE RISQUE TEMPÊTE LE RISQUE INONDATION LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN LE RISQUE INDUSTRIEL

Informez-vous

Protégez-vous

LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Guide édité en janvier 2017

Directeur de la publication : Dominique BAILLY - Responsable de la communication : Aurélie GROGNET
Conception et réalisation : Yeliz CESUR - Rédaction : Betty CAILLOUET

Imprimerie : DÉCLIC GRAPHIQUE - 5 000 exemplaires



Le risque zéro n'existe pas, c'est pourquoi il est important de vous faire connaître les différents risques naturels et technologiques majeurs recensés sur la ville de Vaujours.

Les risques recensés sur la ville de Vaujours, en ce début d'année 2017, portent sur les accidents de marchandises dangereuses, les tempêtes (vents violents), les mouvements de terrain, les inondations et les accidents industriels. Des risques dont personne est à l'abri...

Il est donc de mon devoir de vous informer de manière préventive sur ce point afin que chacun d'entre vous sache se préserver du danger en cas de catastrophe naturelle ou d'accident industriel. De ce fait, vous trouverez dans ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), les consignes de sécurité à respecter dans le cas d'une éventuelle alerte ainsi que des données pratiques (numéros d'urgence, constitution d'un kit d'urgence...).

Bien sûr, en cas de sinistre important, la commune organisera l'assistance de la population, et ce, en s'appuyant sur un document de référence appelé le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PIS), un outil réalisé conjointement avec la ville de Coubron, qui permet aux services publics de connaître la démarche à suivre face aux risques connus, et donc à la gestion de crise.

Je vous laisse le soin de découvrir ce document et vous invite à le conserver précieusement.

Dominique BAILLY
Maire de Vaujours
Vice Président de Grand Paris – Grand EST

Bien à vous
Dominique Bailly

LES RISQUES MAJEURS

QU'EST CE QUE LE RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent menacer la vie ou les biens d'un grand nombre de personnes, et qui peuvent occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son importante gravité.

ALÉAS

Possibilité de survenance d'un phénomène ou événement dangereux, d'origine naturelle ou technologique, susceptible d'entraîner des conséquences importantes sur les enjeux.



ENJEUX

Représentent les personnes, les biens matériels et économiques, ainsi que l'environnement susceptibles d'être affectés.



RISQUES

Confrontation, en un même lieu géographique, d'un aléa avec des enjeux.

EN CAS DE RISQUE MAJEUR, QUI FAIT QUOI ?

1 Les services de secours interviennent pour protéger et sauver les populations en danger. Le Maire est le directeur des opérations de secours.

2 Si l'événement est très important ou si plusieurs communes sont concernées, c'est le préfet qui devient le directeur des opérations de secours. Il active alors le plan ORSEC.

3 Le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) est activé pour alerter et accompagner les populations. Les équipes et les moyens municipaux sont mobilisés.

4 Les équipes de la ville de Vaujours mettent en place des déviations et accompagnent la population.

5 À l'école, les enseignants mettent en sécurité les enfants conformément à leur Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

6 La radio locale diffuse des consignes individuelles de sécurité. En cas de danger imminent une alerte est effectuée vers la population.



CONSTITUER UN KIT D'URGENCE



AU CAS OÙ ...

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, à minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis dans l'immédiat.



CONSTITUER UN KIT D'URGENCE

Dans un sac facilement accessible, prévoir :

Votre guide pratique des risques majeurs



Un sifflet, une torche, un tissu ou panneau « SOS » de couleur vive, des gilets fluorescents, une radio à pile.



De l'eau, des aliments énergétiques, couteau multi-fonctions, des aliments spécifiques si nécessaire (aliments bébé, régimes particuliers, etc.).



Pansements, paracétamol, désinfectant, anti-diarrhéique, produit hydro-alcoolique pour les mains.



Photocopie des papiers personnels types carte d'identité, passeport, double des clés de la voiture et de la maison, de l'argent liquide.



Quelques jeux, livres pour enfants.



CONDUITE À TENIR DEVANT TOUS TYPES DE RISQUES



EN CAS DE RISQUE, COMMENT SUIS-JE ALERTÉ (E) ?

Signaux d'alerte et conduites à tenir.

Tout comme le Ministre de l'intérieur et le Préfet du département, le Maire, au titre de son pouvoir de police, alerte et informe ses concitoyens d'une menace ou d'un événement majeur mettant en jeu leur sécurité.

NUMEROS D'URGENCE

112 Appel d'urgence européen

18 Pompiers

17 Police nationale

15 SAMU

COMMENT M'INFORMER DE LA SITUATION ?

Sources principales d'informations :

Radio France Bleu IDF : 107.1 Mhz

TV France 3 IDF

Mairie de Vaujours : 01 48 61 96 75

www.vaujours.fr

Police Intercommunale : 01 48 61 00 43

Préfecture: 01 41 60 60 60

www.seine-saint-denis.gouv.fr

QUELLES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DOIS-JE RESPECTER ?

Ce qu'il faut faire...

- ✓ Se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur et fermer l'ensemble des issues.
- ✓ S'informer de l'évolution de la situation.
- ✓ Respecter les consignes des autorités pour votre sécurité.

Ce qu'il ne faut pas faire...

- ✗ Éviter de vous déplacer. Ne pas aller chercher vos enfants à l'école. Les enseignants et les éducateurs sont là pour assurer leur sécurité.
- ✗ Ne pas téléphoner, garder libres les lignes pour les secours.
- ✗ Ne pas fumer, éviter de faire des flammes et des étincelles.

**Consignes de sécurité applicables
à tous types de risques majeurs.**

LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

QU'EST-CE QUE LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES ?

Les risques liés au Transport de Marchandises Dangereuses (TMD) se distinguent par leur activité mobile et multiple.

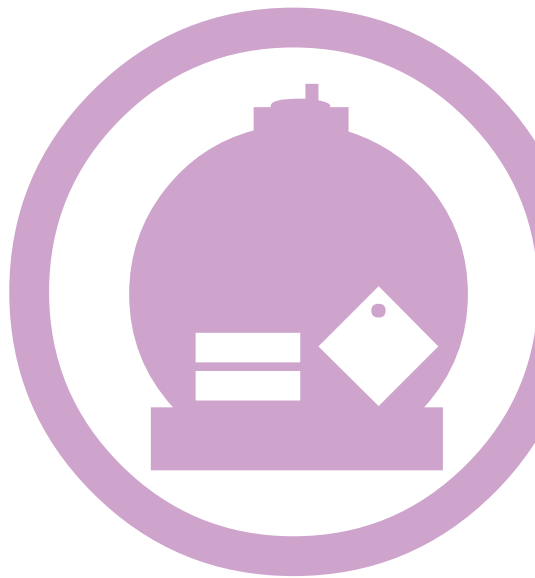
Une matière est classée dangereuse lorsqu'elle est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement, en fonction de ses propriétés physiques et/ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle peut engendrer. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, radioactive ou corrosive.

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses.

COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ? LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS.

Un accident de TMD peut avoir des répercussions importantes sur les écosystèmes.

On peut assister à une destruction partielle ou totale de la faune et de la flore. Les conséquences d'un accident peuvent également avoir un impact sanitaire (pollution des nappes phréatiques par exemple) et, par voie de conséquences, un effet sur l'homme. On parlera d'un « effet différé ».



CONSIGNES SPÉCIFIQUES AUX ACCIDENTS DE TMD

Ce qu'il faut faire...

- ✓ S'éloigner de la zone d'accident.
- ✓ Alerter les secours.
- ✓ Rester confinés.

Ce qu'il ne faut pas faire...

- ✗ Ne pas s'exposer aux produits chimiques.

En + des consignes de sécurité (page 6)

LE RISQUE TEMPÊTE



QU'EST-CE QU'UNE TEMPÊTE ?

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). De cette confrontation naissent notamment des vents pouvant être très violents. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h.

COMMENT SE MANIFESTE-T-ELLE ?

LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS.

Ce risque est souvent accompagné de fortes précipitations, voir d'inondations localisées pouvant endommager les bâtis, les réseaux de transports, provoquer la chute d'arbres, de lignes électriques, etc.

CONSIGNES SPÉCIFIQUES EN CAS DE TEMPÊTE ET DE VENT VIOLENT

Ce qu'il faut faire...

✓ Ranger ou fixer les objets sensibles au vent.

Ce qu'il ne faut pas faire...

✗ Ne pas s'approcher des arbres.

✗ Ne pas s'approcher des lignes à terre.

En + des consignes de sécurité. (page 6)



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séismes, etc.) ou anthropique (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).

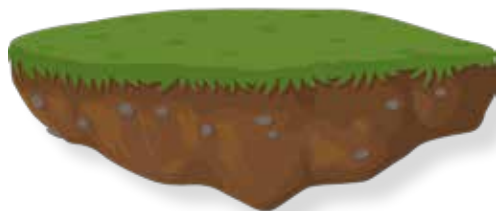
La commune de Vaujours est concernée par les risques de mouvements de terrain :

- par retrait gonflement des argiles.
- par carrières souterraines.
- par dissolution du gypse.

LES CONSÉQUENCES SUR LES BIENS ET LES PERSONNES.

Les grands mouvements de terrain étant souvent peu rapides, les victimes sont, fort heureusement, peu nombreuses. En revanche, ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Les mouvements de terrain peuvent également entraîner un remodelage des paysages. Celui-ci peut se traduire par la destruction de zones boisées, la déstabilisation de versants ou la réorganisation de cours d'eau.



CONSIGNES SPÉCIFIQUES AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

Ce qu'il faut faire...

- ✓ Évacuer le bâtiment et s'éloigner.
- ✓ Couper l'électricité et le gaz.

Ce qu'il ne faut pas faire...

- ✗ Ne pas s'approcher des bâtiments endommagés.

En + des consignes de sécurité (page 6)



LE RISQUE INONDATION

QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, principalement provoquée par des pluies importantes, durables et localisées. La ville de Vaujours est concernée par le risque d'inondation par ruissellement pluvial.

COMMENT SE MANIFESTE LE RUISSellement PLUVIAL ? LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS.

De la saturation et du refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales résulte des écoulements plus ou moins importants et souvent rapides dans les rues.

La mise en danger des personnes survient lorsque les délais d'alerte et d'évacuation sont trop courts ou inexistants pour des crues rapides et torrentielles. Dans toute zone urbanisée, le danger est d'être emporté ou noyé.

L'interruption des communications peut avoir pour sa part de graves conséquences lorsqu'elle empêche l'intervention des secours. Les dommages aux biens touchent essentiellement les biens mobiliers et immobiliers. Quant aux dégâts en milieu naturel, ils sont dus à l'érosion et aux dépôts de matériaux, aux déplacements du lit ordinaire, etc. Lorsque des zones industrielles sont situées en zone inondable, une pollution ou un accident technologique peut se surajouter à l'inondation.



CONSIGNES SPÉCIFIQUES AUX INONDATIONS.

Ce qu'il faut faire...

- ✓ Gagner les hauteurs.
- ✓ Couper l'électricité et le gaz.
- ✓ Obturer les entrées d'eau.

Ce qu'il ne faut pas faire...

- ✗ Ne pas s'engager dans une zone inondée.

En + des consignes de sécurité (page 6)



LE RISQUE INDUSTRIEL

QU'EST-CE QUE LE RISQUE INDUSTRIEL ?

Un risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement. Il est lié à la mise en oeuvre de l'activité humaine à des fins technologiques (industriel, nucléaire, transport de matières dangereuses, etc.).

Les générateurs de risques sont regroupés en deux familles : les industries chimiques et les industries pétrochimiques.

UN RISQUE INDIRECT POUR LA VILLE DE VAUJOURS

L'entreprise GAZECHIM, classée SEVEO, est située dans la zone industrielle de Mitry-Mory (13 rue Denis Papin) en Seine-et-Marne. Elle a pour activité le stockage et le conditionnement de bouteilles et de cylindres de gaz liquéfiés à partir de wagons ou de camions.

Une zone sensible de 10 kilomètres autour du site a été délimitée car en cas d'incident majeur, les communes faisant partie du périmètre de sécurité pourraient être touchées.



CONSIGNES SPÉCIFIQUES AUX RISQUES INDUSTRIELS

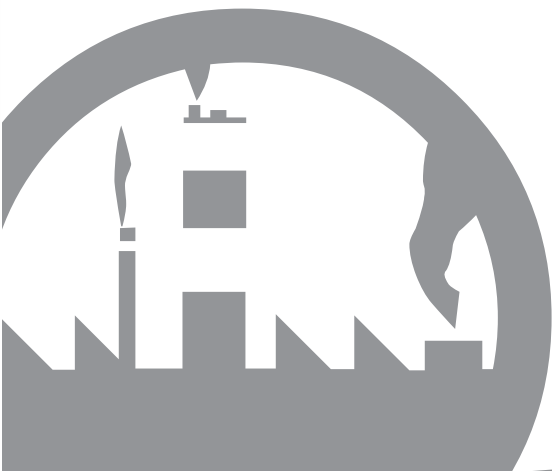
Ce qu'il faut faire...

- ✓ S'éloigner de la zone d'accident.
- ✓ Alerter les secours.
- ✓ Rester confinés.

Ce qu'il ne faut pas faire...

- ✗ Ne pas s'exposer aux produits chimiques.

En + des consignes de sécurité (page 6)





GUIDE À CONSERVER

Ville de
Vaujourns